CONTRAT DE LOCATION DE LA CANTINE DU STAND DES MARAIS

Entre

La société des Carabiniers de Châtel-St-Denis

et

Titre : _____

Nom : _____ Prénom : _____

Rue : _____

NPA : _____ Ville : _____

Tél : _____ Portable : _____

Les deux parties conviennent de ce qui suit :

1. Genre de manifestion

   Anniversaire – Baptême – Mariage – Confirmation – Réunion de groupe diverses.

   Toute sous-location ou prêt à des tiers est interdit.

2. Durée de location

   Du : Date : _____ Heure : _____

   Au : Date : _____ Heure : _____

3. Prix de la location

   Non-membres

   - Montant : **Fr. 300.–** pour **1 jour** ou **2 jours consécutifs**
   - Paiement : à effectuer **quelques jours avant la date réservée**
   - Coordonnées bancaires : **IBAN : CH53 0076 8121 0400 1750 1** (Compte de la société)

   - **Caution : Fr. 200.–**
   - Paiement : **le jour de la remise des clés**, via **TWINT** ou en cash.
   - La caution sera retournée dans la semaine qui suit la location après avoir fait un état des lieux complet.

4. Réservation et conditions de paiement

   La réservation définitive entre en vigueur après le versement du montant correspondant au prix de la location.

Un double du contrat doit être retourné dûment daté et signé à : Mme Feusi Fanny, Rte de Montreux 141,1618 Châtel-Saint-Denis ou par courriel : fanny88feusi@gmail.com

5. Charges comprises dans la location

Chauffage au bois, électricité, eau et matériel de nettoyage.

6. Charges non comprises dans la location

Sacs poubelles officiels et frais de nettoyage / dégâts.
Le locataire a la responsabilité du recyclage et de l'évacuation de ses propres déchets.

7. Responsabilité en cas de dommage et de non respect des locaux loués

Les dommages causés par le locataire (personne qui a signé le présent contrat) et constatés par le bailleur lors du départ, seront facturés, au prix d'achat valeur à neuf, pour le matériel à remplacer. Les frais éventuels de réparation seront également facturés, une fois effectués.

Le locataire est tenu de rendre les lieux en parfait état de propreté. Les lumières seront éteintes et les portes fermées à clé. Si le bailleur constate que la propreté est insuffisante, les frais de nettoyage seront alors facturés au locataire au prix de Fr. 50.00 de l'heure et déduit de la caution.

Nous vous rappelons qu'il est strictement interdit de fumer à l'intérieur de la cantine.

8. Remise des clés

Le locataire prend contact au préalable avec «Mme Feusi Fanny 079 586 14 60»ou «M. Maillard Olivier 078 212 45 70» .

9. Signature du contrat

Le locataire déclare avoir pris connaissance de la totalité de ce contrat.

Date et signature du locataire : _____

Au nom du comité
Le responsable :

Nom / prénom en imprimés : _____

Signature : _____

Annexes : Double du contrat de location à nous retourner dûment daté et signé